

21/01/2018

4

Après initialement déjà transmis le souhait d'une demande d'extension de limite constructive au niveau des propriétés de la rue de Bischwiller, côté pair - partant de la rue Neuve jusqu'à la sortie du village vers Bischwiller. En effet toute les parcelles sont limitées en profondeur constructible de 60m. par rapport à la voie publique. J'avais sollicité un déplacement de cette limite en la reculant d'au moins 10m ou plus, cela pour permettre à de nombreux riverains et propriétaires de pouvoir construire un jeu pour leurs enfants une habitation en second plan.

Donc aujourd'hui je réitere cette demande.

GRIEBEL. Fabien.